

## Fonds d'amorçage (seed)

### Nature et but du financement

Par son fonds d'amorçage (seed) **CCF SA** participe au démarrage d'un projet sous forme de prêts susceptibles d'être postposés.

Une prise de participation est également envisageable dans certains cas.

Le montant octroyé est plafonné à un maximum de Fr. 100'000.- à Fr. 300'000.- par projet, par tranche de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.- par tour de financement.

Le budget annuel affecté à ce poste est limité en fonction des montants alloués à ce poste dans le contrat de prestations entre l'Etat du Valais et **CCF SA**.

### Exigences structurelles relatives aux entreprises bénéficiaires

Le fonds n'intervient que dans les entreprises qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- > récemment constituées ou à constituer sous forme de personnes morales,
- > dont la direction détient une partie du capital,
- > qui acceptent de transmettre les informations nécessaires permettant une juste appréciation de la marche des affaires de la société.

Le fonds intervient exclusivement dans des sociétés qui ont leur siège social en Valais et qui favorisent la création d'emplois en Valais.

### Conditions spécifiques

Pour en bénéficier, les conditions suivantes devraient en principe être remplies :

- > innovation,
- > fortes compétences reconnues du team,
- > mise sur le marché dans les 12 mois,
- > création effective d'emplois en Valais,
- > besoin en liquidités assuré pour les prochains mois.

Les entreprises dont les collectivités publiques ont financé plus de 50% du capital-actions, directement ou indirectement ne peuvent pas bénéficier de ce financement.

### Timing

La société est en phase de lancement, déjà créée, avec un capital-actions entièrement libéré.

### Sortie

Les modalités sont convenues au cas par cas, avec un délai de remboursement / sortie de 5 à 10 ans.